

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/11/19-2/11

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20211119-lmc100000022892-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

OBJET : Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la mémoire, de l'entraide et des anciens combattants au titre de l'année 2021.

Le Département souhaite accompagner les associations et les communes œuvrant dans le domaine de la mémoire, de l'entraide et des anciens combattants.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/05 en date du 26 novembre 2004, relative aux critères d'attribution des subventions aux manifestations du souvenir,

VU la délibération du Conseil général n°8/03 en date du 30 mars 2007, relative aux critères d'attribution des subventions aux structures œuvrant dans le domaine de la mémoire, de l'entraide et des Anciens Combattants,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012, relative au Règlement budgétaire et financier, modifié par la délibération du Conseil général n°7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 17 décembre 2020, relative au Budget primitif 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer au titre des associations d'Anciens Combattants les subventions suivantes :

- **330 €** à la FNACA Comité de Brie-Comte-Robert, dont le siège social est en mairie de Brie-Comte-Robert.
- **348 €** à la FNACA Comité de Tournan-en-Brie, dont le siège social est en mairie de Tournan-en-Brie.
- **351 €** à l'Union Nationale des Combattants de Dammartin-Othis, dont le siège social est à Othis.
- **300 €** à la FNACA Comité de Lésigny, dont le siège social est en mairie de Lésigny.
- **319 €** à l'Union Départementale des Associations de Marins et Marins Anciens Combattants 77, dont le siège social est en mairie de Lésigny.
- **1 784 €** à l'Union Nationale des Combattants de Saint-Pathus, dont le siège social est à Saint-Pathus.
- **250 €** à la FNACA de Torcy, Champs-sur-Marne et Noisiel, dont le siège social est en mairie de Torcy.
- **286 €** à l'Union Nationale des Combattants de Meaux, dont le siège social est en mairie de Meaux.
- **298 €** à l'Union Nationale des Combattants Esbly et environs, dont le siège social est en mairie d'Esbly.
- **261 €** à l'Union Nationale des Combattants de Nanteuil-les-Meaux Section de l'UNC de Seine-et-Marne, dont le siège social est en mairie de Nanteuil-les-Meaux.
- **1 741 €** à l'Union Nationale des Combattants groupe départemental de Seine-et-Marne, dont le siège social est en mairie de Roissy-en-Brie.
- **258 €** à l'Union Nationale des Combattants de Bussy-Saint-Georges, dont le siège social est en mairie de Roissy-en-Brie.

Article 2 : D'attribuer au titre des Associations patriotiques les subventions suivantes :

- **161 €** à l'Association d'Anciens Combattants de Cannes-Ecluse, dont le siège social est en mairie de Cannes-Ecluse.
- **155 €** à l'Amicale des Anciens Combattants de Citry-Villaré, dont le siège social est en mairie de Citry.
- **190 €** à la Fraternelle des Anciens Combattants et Mobilisés de Grisy-Suisnes-Cordon, dont le siège est en mairie de Grisy-Suisnes.
- **559 €** à l'Association des Anciens Combattants Gouvernes, Conches-sur-Gondoise, Guermantes, dont le siège social est en mairie de Gouvernes.
- **178 €** à l'Association des Anciens Combattants victime de guerre et mobilisés de la Plaine briarde, dont le siège social est en mairie de Champeaux.
- **207 €** à l'Association des retraités et des veuves de Seine-et-Marne, dont le siège social est à Dammarie-les-Lys.

Article 3 : D'attribuer au titre du remplacement du Drapeau les subventions suivantes :

- **500 €** à la FNACA Comité de Torcy, Champs, Noisiel, dont le siège social est en mairie de Torcy.
- **500 €** à l'Union Nationale des Combattants de Bussy Saint Georges, dont le siège social est en mairie de Roissy-en-Brie.

Article 4 : D'autoriser l'attribution et le versement de la ou les subventions mentionnées ci-dessus pour des projets ou des actions en cours d'exécution ou révolues à la date de la présente délibération, en application de la dérogation prévue eu Règlement budgétaire et financier du Département de Seine-et-Marne.

Article 5 : De prélever les crédits nécessaires au financement de ces subventions, dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental, au titre de l'action « Anciens Combattants » opération « Anciens combattants et manifestations du souvenir », du domaine « Développement culturel » et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette délibération au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne